

AH HOLDING
Société à responsabilité limitée
au capital de 800 000 euros
Siège social : 8 rue René Cassin
77290 MITRY-MORY
910 515 683 RCS MEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 22 DECEMBRE 2025

L'an 2025,
Le 22 décembre,
A 10 heures,

Monsieur **Arnaud HURTEL**, demeurant 129 rue Pierre Brossolette 95590 PRESLES,

Propriétaire de la totalité des 80 000 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société **AH HOLDING**,

Associé Unique et seul Gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 8 rue René Cassin, 77290 MITRY-MORY au 129 rue Pierre Brossolette, 95590 PRESLES à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« **ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL** »

Le siège social est fixé : **129 rue Pierre Brossolette, 95590 PRESLES.** »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Arnaud HURTEL
Associé Unique et Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical, slightly curved strokes that form a stylized representation of the name 'Arnaud Hurtel'.